

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 Février 2015

Le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni le 17 Février 2015 à 18h00 dans la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Rolland BALBIS Maire

Présents : Jean-Louis ROUX, Rose-Marie ESCARRAT, Elisa BALBIS, Lydie CLIQUET, Pierre CONSTANS, Anne-Marie DEBORRE, Brice DELAHOICHE, Bertrand BUTIN, Vincent VAGH, Joëlle SWANET, Yves VACCARI.

Absents ayant donné procuration : Christophe GUIOL à Rolland BALBIS, Sylvie NICOLLE à Pierre CONSTANS, Martine FAYAUBOST à Yves VACCARI.

(Brice Delahoche donne procuration en cours de séance à Rose-Marie ESCARRAT à partir du point 5 de l'ordre du jour)

Secrétaire de séance : Pierre CONSTANS

A l'ouverture de la séance, 12 membres sont présents donc le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le procès verbal du conseil municipal du 24 Octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

Transfert et mise aux normes de la Médiathèque.

Le Maire rappelle l'historique de ce projet qui tient sur la nécessité de transformer la Bibliothèque actuelle dans le cadre de la loi sur les personnes à mobilité réduite (PMR) qui exige une mise aux normes depuis le 1^{er} janvier 2015, exigence reportée dans le temps mais pour autant maintenue en prévision de la date butoir 2017.

Un rez-de-chaussée conviendrait parfaitement pour éviter un ascenseur d'installation complexe et coûteuse. Le projet de transférer la Bibliothèque à la maison près de l'entrée du Parc face à la MAC, avec un projet financier raisonnable subventionné par le Conseil Général et la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) confirmée par Monsieur le Sous Préfet à hauteur de 35%, constitue une opportunité pour offrir de meilleures conditions d'accueil : parking véhicules, proximité de l'école, entrée du parc qui offre un cadre complémentaire propice au calme et à la lecture, et une utilisation plus conviviale. La procédure exige la présentation d'une étude chiffrée par un architecte afin de lancer une procédure MAPA (Marché à procédure adapté) dont le Maire sollicite l'autorisation d'engagement par le Conseil Municipal.

Il est procédé au vote : 2 voix contre, 1 abstention et 12 voix pour la mise aux normes et le transfert de la bibliothèque. Autorisation est donnée au Maire pour la passation des marchés de travaux.

Le Conseil Municipal adopte la délibération

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le Maire demande pouvoir auprès du Conseil Municipal pour solliciter une DETR au titre de l'année 2015 pour le programme de MISE AUX NORMES ET TRANSFERT DE LA MEDIATHEQUE une dotation la plus élevée possible :

Dépenses : 217.588,92€ TTC **Recettes** : DETR 35% 63.463,43€

SUBV. CG	110.600,00€
AUTOFINANCEMENT COMMUNE	43.525,49€
Total Recettes	217.588,92€ TTC

Il est procédé au vote : 13 voix pour 2 contre
Le Conseil municipal adopte la délibération.

Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^e classe à 28 heures.

Compte tenu des Nouvelles Activités Périscolaires et de l'augmentation des locaux à entretenir, il convient de renforcer les effectifs du service technique des écoles.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 28 heures hebdomadaires soit 28/35^{ème} pour effectuer les fonctions d'entretien des locaux, la surveillance de la pause méridienne et des Nouvelles Activités Périscolaires à compter du 1^{er} mars 2015.

La proposition est adoptée à l'unanimité : 15 voix.

Augmentation du nombre d'heures d'un poste adjoint technique de 2^e classe (de 21 à 24 heures).

Il s'agit de la modification du temps de travail d'un emploi à temps partiel.

Pour raison de service et d'accroissement de la population, il convient d'augmenter le temps de travail de ASVP d'autant qu'il intervient depuis la rentrée scolaire sur l'école pour l'enseignement du civisme auprès des élèves. La proposition est adoptée à l'unanimité : 15 voix.

Convention avec le Centre de Gestion 83 dans le domaine de la prévoyance santé.

Il s'agit de conclure une convention pour participer au financement des cotisations des agents pour la prévoyance santé, de retenir la convention de participation et de se joindre à la procédure de mise en concurrence que le centre de gestion va engager.

La proposition est adoptée par le Conseil municipal à l'unanimité (15 voix).

Convention avec le Centre de Gestion 83 pour les examens psychotechniques.

Le Centre de Gestion propose aux collectivités qui en font la demande l'organisation des examens psychotechniques destinés au service de la Médecine professionnelle pour donner avis à l'aptitude à exercer la fonction de conducteur.

Le marché conclu avec STRIATUM FORMATION a été renouvelé pour 2015. Pour les collectivités affiliées ayant signé la présente convention, ces examens psychotechniques sont gratuits. Monsieur le Maire indique que pour continuer à bénéficier de cette mesure il convient de signer la présente convention.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de signature de la Convention

(15 voix).

Révision des tarifs des Grottes.

Depuis 2010, le tarif des visites des grottes est inchangé. Il est proposé de porter le tarif adulte à 3 € au lieu de 2.50€, de maintenir le tarif actuel enfant à 1€ et de porter à 2.50€ par personne à partir de 10 personnes au lieu de 2€.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition.

Report des investissements de 2014 sur 2015 et informations sur la préparation des budgets communaux 2015.

Jean Louis ROUX présente le résultat de l'année 2014 du Budget qui met en évidence le résultat positif suivant :

Fin 2014 fonctionnement : résultat excédentaire 164 565.61€

Fin 2014 investissement : résultat excédentaire 15 295.94€

Soit un total général excédentaire de 179 861.55€

Jean Louis ROUX rappelle les différentes opérations à réaliser en 2015 avec report dépenses et report recettes dégagant toujours un excédent.

Concernant le Budget Eau et Assainissement le solde est également excédentaire à hauteur de 72 673.67€ et pour les reports en 2015 des opérations restant à réaliser, les dépenses s'élèveront à 32 466.64€, pour l'Etude hydraulique et la chambre à Vannes du bassin Baguiers.

Restent les travaux de la rue Croizat qui seront effectués après la saison d'été.

Le Budget 2015 sera présenté au mois d'avril après les élections départementales.

Elections Départementales des 22 et 29 mars 2015

Le maire remet à chaque conseiller un document d'information sur le nouveau canton de Flayosc, et le déroulement du vote.

Le conseil municipal arrête les modalités d'organisation du bureau de vote pour les 22 et 29 mars à la salle des Associations.

Questions Diverses

Monsieur le Maire annonce, comme il s'y était engagé, la tenue d'une réunion publique le 19 mars à 18h à la maison des Associations au sujet du projet d'un parc Éolien. Il rappelle que le Conseil Municipal sera là pour écouter le public après présentation du bilan des données objectives qui méritent discussion.

Le Maire souligne qu'il faut raisonner à l'échelon territorial, convier les villages voisins à s'associer à la réflexion.

L'étude hydraulique est terminée, Monsieur le Maire indique qu'elle est consultable en Mairie par tout administré, que le résultat n'est pas négatif et devrait permettre de débloquer bien des permis de construire en attente.

Monsieur le Maire rappelle le passage de la course cycliste du Tour du Haut-Var dimanche 22 février avec la réception de l'ancien champion cycliste Raymond Poulidor, parrain de l'épreuve, sur la place vers 11h30, auquel seront offerts un vélo en céramique réalisé par Vincent Vagh et du vin du pays.

Le samedi 21 février est prévu le Carnaval pour les petits par l'association des Boutentrains.

Monsieur le maire revient sur les travaux de l'avenue Croizat qui ont été reportés après la saison suite à des retards du Conseil Général qui pensait faire effectuer les travaux à partir du mois de juin. La saison d'été ne pouvant pas être contrariée par ces travaux, ils débuteront fin septembre, début octobre.

Yves VACCARI fait état des dégradations autour des platanes et de dalles sur la place Général de Gaulle. Monsieur le Maire informe qu'elles vont être prochainement réparées dès le règlement du contentieux avec l'entreprise concernée.

Monsieur le Maire rappelle que le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes est en cours, la LGV y travaille pour la réalisation possible de 183 000€ d'économie. Lydie CLIQUET rappelle que la LGV ne dispose pas encore de personnel, excepté un DGS et une secrétaire à mi-temps. Le développement de la LGV passera par de l'embauche pour créer des services utiles.

Le bureau de la LGV se réunit ce mercredi 18 février pour examiner le montant des taxes à venir qui ont un impact pour le budget intercommunal et communal.

Rose Marie ESCARRAT signale la remise en fonction de la ligne VARLIB.

Concernant le CCAS elle rend compte du bilan de l'après-midi goûter des anciens bien accueilli par tous, qu'un prochain goûter est prévu le 19 mars ouvert aux personnes à partir de 75 ans au lieu de 80 la première fois. Le goûter de Noël fut également une réussite ainsi que les colis qui ont donné satisfaction.

Vincent VAGH rappelle quelques problèmes d'éclairage public en panne et sollicite l'intervention de l'entreprise concernée.

La séance est levée à 19h50.